

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Rapport d'évaluation externe du programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et Pépinières (PSP) de l'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Matam

Equipe d'experts

- M. Kandiora NOBA, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Président ;
- M. Ghislain KANFANY, Professeur Assimilé, Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB), membre ;
- M. Talla NDIAYE, Enseignant-formateur, Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) Abdoulaye LY de Thiès, membre ;

Signature :

Pour l'Equipe

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller, more intricate mark.

Le Président

Juillet, 2026

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation du programme	3
2. Avis sur le rapport d'autoévaluation du programme TS PSP	4
3. Description de la visite sur site	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	7
5. Synthèse des points forts du programme TS Production de Semences et de Pépinières (PSP) ..	22
6. Synthèse des points faibles du programme TS Production de Semences et de Pépinières (PSP)	24
7. Appréciations générales sur le programme TS Production de Semences et Pépinières	26
8. Synthèse des recommandations du programme TS Production de Semences et de Pépinières (PSP)	27
9. Proposition de décision (accréditation, accréditation refusée).....	30

Introduction

Fidèle à sa mission qui consiste entre autres à promouvoir la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité des établissements d'enseignement supérieur au Sénégal, l'ANAQ-Sup a, comme à l'accoutumée, commandité l'évaluation externe du programme de **Technicien Supérieur en Production de Semences et Pépinières** de l'ISEP de Matam. Ainsi, une mission d'évaluation externe de ce programme, composée du Professeur Kandoura NOBA (Président), du Professeur Ghislain KANFANY (membre) et de M Talla NDIAYE (membre), s'est rendue sur le site de l'ISEP de Matam, le 27 avril 2026.

Cette mission d'évaluation externe s'est appuyée sur l'analyse du rapport d'autoévaluation, l'exploitation des documents administratifs et pédagogiques disponibles, les entretiens avec les différents acteurs du programme ainsi que les constats effectués lors de la visite des infrastructures pédagogiques, administratives et techniques.

Le présent rapport rend compte des résultats de cette évaluation externe. Il présente les analyses et appréciations de l'équipe d'experts relativement aux différents champs et standards du référentiel d'accréditation de l'ANAQ-Sup, met en évidence les forces et faiblesses du programme et formule des recommandations destinées à soutenir l'amélioration continue de la qualité de la formation et le renforcement de sa pertinence par rapport aux besoins du secteur professionnel et aux attentes du développement territorial et national.

1. Présentation du programme

Le programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) de l'ISEP de Matam est une offre de formation professionnalisante. Il s'inscrit dans le domaine Agriculture, Élevage et Production Forestière (AEPF) et vise à former des techniciens capables d'intervenir efficacement dans les activités de production semencière, de gestion des pépinières, de conduite des cultures, de contrôle de qualité des semences et de gestion des exploitations agricoles. Il répond aux enjeux nationaux liés à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des rendements agricoles, à la disponibilité de semences certifiées de qualité ainsi qu'à la promotion d'une agriculture moderne, durable et résiliente face aux changements climatiques.

La formation est conçue suivant une approche par compétences privilégiant l'apprentissage pratique, l'alternance et l'immersion professionnelle. Elle accorde une place importante aux travaux dirigés, aux travaux pratiques, aux stages en entreprise et aux activités de terrain afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des apprenants. Cette orientation pédagogique permet de rapprocher la formation des réalités professionnelles et de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des diplômés.

Le programme TS PSP est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence. La formation se déroule sur une durée de deux (02) années, soit quatre semestres, conformément à l'architecture LMD appliquée dans les ISEP. Elle conduit à l'obtention du Diplôme d'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (DiSEP) de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières.

Le programme bénéficie d'un environnement pédagogique associant enseignants-formateurs, professionnels du secteur agricole et partenaires institutionnels. Les activités de formation sont soutenues par des partenariats avec des structures techniques et professionnelles intervenant dans les domaines de l'agriculture, de la production semencière et de l'accompagnement des producteurs. Cette collaboration contribue au renforcement de la professionnalisation de la formation et facilite l'accueil des apprenants en stage ainsi que leur insertion professionnelle.

Le programme favorise également le développement de l'esprit entrepreneurial chez les apprenants afin de leur permettre de créer et de gérer leurs propres activités de production agricole, de pépinières ou de commercialisation de semences. Par cette orientation, le TS PSP contribue à la promotion de l'auto-emploi et à la valorisation du potentiel agricole de la région de Matam et du Sénégal en général.

2. Avis sur le rapport d'autoévaluation du programme TS PSP

Le rapport couvre l'ensemble des champs et standards du référentiel d'évaluation des programmes de formation de l'ANAQ-Sup, version révisée 2023. Il met en évidence les efforts consentis par l'établissement pour structurer et professionnaliser le programme TS PSP autour de l'approche par les compétences, de l'apprentissage pratique et du rapprochement avec les milieux socioprofessionnels. Le processus d'autoévaluation a été conduit suivant une démarche participative associant les responsables pédagogiques, les membres de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), les personnels administratifs et techniques, les apprenants ainsi que certaines personnes ressources et partenaires professionnels.

Sur le fond, le rapport fournit des informations globalement pertinentes sur l'organisation du programme, ses objectifs pédagogiques, les modalités d'encadrement des apprenants, les ressources humaines et matérielles mobilisées ainsi que les mécanismes de pilotage mis en place. Les analyses sont appuyées par plusieurs éléments de preuve et documents de référence, notamment les maquettes pédagogiques, les descriptifs de cours, les textes réglementaires, les procès-verbaux, les conventions de partenariat, les données statistiques et différents documents administratifs et pédagogiques. Le rapport met également en évidence les initiatives développées par l'établissement pour renforcer la professionnalisation de la formation, promouvoir l'insertion des diplômés et adapter les contenus pédagogiques aux besoins du secteur agricole et aux réalités territoriales de la région de Matam.

L'autoévaluation fait ressortir plusieurs points positifs du programme, notamment la pertinence de l'offre de formation au regard des besoins du secteur agricole, l'implication des professionnels dans certaines activités pédagogiques, l'existence de partenariats avec des structures techniques et professionnelles ainsi que la volonté de l'établissement de développer une culture interne de qualité. Les efforts consentis dans la mise en œuvre des enseignements pratiques et des activités de terrain sont également perceptibles à travers les informations fournies et les constats effectués lors de la mission d'évaluation externe.

Toutefois, le rapport d'autoévaluation présente certaines insuffisances. L'analyse demeure, par endroits, essentiellement descriptive et mériterait d'être davantage approfondie sur le plan critique et analytique, notamment en ce qui concerne l'appréciation du niveau réel d'atteinte de

certain standards du référentiel ANAQ-Sup. Plusieurs constats relatifs aux contraintes rencontrées par le programme, en particulier celles liées aux infrastructures pédagogiques, aux équipements spécialisés, à la disponibilité des ressources financières et au renforcement du personnel permanent, sont mentionnés sans que leurs impacts sur la qualité globale de la formation ne soient suffisamment analysés.

Par ailleurs, certains indicateurs de performance gagneraient à être mieux documentés et objectivés, notamment ceux relatifs à l'insertion professionnelle des diplômés, au suivi des apprenants, à l'évaluation des enseignements et à la satisfaction des parties prenantes. Le lien entre les insuffisances relevées, les causes identifiées et les mesures correctives envisagées n'apparaît pas toujours de manière explicite et structurée. De même, certains éléments de preuve mériteraient d'être davantage consolidés afin de mieux étayer les appréciations formulées dans le rapport.

En dépit de ces limites, le rapport d'autoévaluation constitue une base de travail globalement satisfaisante pour la conduite de l'évaluation externe du programme TS PSP. Il offre une vision relativement fidèle du fonctionnement du programme, des acquis enregistrés et des défis à relever pour renforcer la qualité de la formation. Les experts considèrent que la dynamique engagée par l'établissement en matière d'assurance qualité constitue un atout important pour la consolidation progressive du programme et l'amélioration continue de ses performances académiques, pédagogiques et professionnelles.

3. Description de la visite sur site

La visite sur site s'est déroulée le 27 avril 2026 conformément au calendrier arrêté par l'ANAQ-Sup. La mission a été conduite par l'équipe d'experts externes mandatée par l'ANAQ-Sup avec pour objectif de vérifier, compléter et apprécier les informations contenues dans le rapport d'autoévaluation du programme, d'évaluer le niveau de conformité du programme aux standards du référentiel d'accréditation ainsi que d'apprécier les conditions effectives de mise en œuvre de la formation.

La visite a démarré vers 09 heures. À leur arrivée, les experts ont été accueillis par les autorités administratives et pédagogiques de l'établissement, notamment la Direction de l'ISEP, les responsables académiques, les membres de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) ainsi que les responsables du programme TS PSP. Une réunion d'ouverture a permis de présenter les objectifs de la mission, le déroulement de la visite ainsi que les principales attentes liées au processus d'évaluation externe. Après cette introduction, l'établissement et le programme TS PSP ont été présentés aux évaluateurs externes. Chacune des présentations a duré une trentaine de minutes et est suivie d'échanges et de discussions d'environ 1h.

Par la suite, les experts ont proposé de procéder à la visite des infrastructures pédagogiques et administratives de l'établissement, afin de réaliser les activités de terrain dans des conditions climatiques plus favorables en raison des fortes chaleurs de la journée. Cette visite, effectuée durant la matinée, a permis à l'équipe d'évaluation d'apprécier les conditions d'enseignement et d'apprentissage ainsi que le niveau d'équipement mobilisé dans la mise en œuvre des formations.

C'est dans ce cadre que les experts ont d'abord visité le Centre Régional de Formation des Personnels de l'Éducation (CRFPE), site abritant une partie des activités pédagogiques de l'établissement. Ce site comprend six salles de cours, une parcelle d'application d'environ 2500 m² utilisée pour les activités pratiques, un magasin de stockage du matériel ainsi que des toilettes. Les experts ont noté l'existence d'espaces dédiés aux travaux pratiques et aux activités de terrain en lien avec les objectifs de professionnalisation du programme.

La visite s'est ensuite poursuivie au niveau du Bloc Pédagogique 1 qui abrite notamment les services de la scolarité. Les experts y ont constaté l'existence d'une bibliothèque physique non fonctionnelle ainsi que de salles informatiques également non fonctionnelles au moment de la visite. Ces insuffisances ont été relevées comme des contraintes susceptibles d'affecter les conditions d'apprentissage et l'accès des étudiants aux ressources documentaires et numériques.

Au niveau du Bloc Pédagogique 2, les experts ont visité plusieurs espaces pédagogiques et techniques, notamment une salle équipée d'un simulateur de conduite d'engins agricoles (tracteur), une éclosérie ainsi que des salles de cours. La présence de certains équipements techniques témoigne de la volonté de l'établissement de renforcer l'apprentissage pratique et la professionnalisation des formations.

La visite a également concerné le Bloc Pédagogique 3 comprenant des salles de cours, des salles de transformation des produits agricoles, des laboratoires ainsi que des toilettes. Les experts ont pu apprécier les installations destinées aux travaux pratiques et aux activités expérimentales, même si certaines contraintes relatives aux équipements et à l'opérationnalisation complète de certains espaces ont été relevées.

À la suite de la visite des infrastructures, les experts ont tenu plusieurs séances de travail et d'échanges avec les différentes parties prenantes du programme. Des entretiens ont été organisés avec l'équipe de direction de l'établissement comprenant les responsables pédagogiques et administratifs, les membres de la CIAQ, les enseignants-formateurs, les personnels gestionnaires, techniques et de services et les apprenants du programme TS PSP.

Ces échanges ont permis de recueillir des informations complémentaires sur la gouvernance du programme, l'organisation pédagogique, les modalités d'encadrement des apprenants, les ressources humaines et matérielles disponibles, les partenariats professionnels ainsi que les dispositifs d'assurance qualité mis en place par l'établissement.

Les experts ont également procédé à l'examen de plusieurs documents administratifs et pédagogiques mis à leur disposition, notamment les maquettes pédagogiques, les descriptifs des unités d'enseignement, les emplois du temps, les procès-verbaux de délibération, les conventions de partenariat, les rapports d'activités ainsi que différentes données statistiques relatives au programme.

Au terme de la mission, une séance de restitution provisoire a été organisée avec les responsables de l'établissement. Les experts y ont présenté les principaux constats issus de la

visite, en mettant en exergue les points forts du programme, les insuffisances relevées ainsi que les principales recommandations visant l'amélioration continue de la qualité de la formation.

Dans l'ensemble, la mission s'est déroulée dans de bonnes conditions organisationnelles. Les experts ont salué la disponibilité des responsables de l'établissement, la qualité de l'accueil ainsi que la collaboration des différentes parties prenantes rencontrées durant la visite.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation1 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation
Standard 1.01 : <i>Le programme de formation est régulièrement dispensé.</i>
L'étude du rapport d'auto-évaluation du programme de TS PSP ainsi que les échanges entretenus avec le personnel et les apprenants montrent que le programme est régulièrement dispensé depuis la rentrée académique 2018-2020. Le nombre d'étudiants inscrits est en nette progression, passant de 09 à 28 étudiants lors des rentrées académiques 2020-2021 et 2023-2024 respectivement.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02 : <i>Les objectifs du programme sont définis, diffusés et cohérents avec les compétences visées.</i>
Les objectifs du programme sont clairement définis et cohérents avec les missions assignées à l'établissement ainsi qu'avec les besoins du secteur agricole et du développement territorial. Le programme s'inscrit dans la vocation des ISEP de former des techniciens supérieurs qualifiés capables de répondre aux besoins du marché du travail et de contribuer au développement socioéconomique des territoires. Les objectifs de formation sont décrits dans les différents référentiels du programme, notamment l'AST, le RMC, le RC, le RF et le GOMP. Les compétences générales et spécifiques visées sont déclinées en unités d'enseignement-apprentissage (UEA) et en éléments constitutifs (EC), dont les contenus apparaissent globalement en adéquation avec les objectifs pédagogiques du programme. Les plans de cours (syllabus) précisent les connaissances, habiletés et compétences attendues, contribuant ainsi à une meilleure lisibilité des apprentissages. Les experts ont également noté que les objectifs du programme sont portés à la connaissance des différentes parties prenantes à travers plusieurs mécanismes de diffusion, notamment le site internet de l'établissement, la plateforme CampusSen ainsi que les séances d'information organisées lors de l'amphithéâtre de rentrée. Le processus d'élaboration des curricula de formation a par ailleurs associé des professionnels du secteur, ce qui constitue un élément positif en matière de professionnalisation et d'adéquation formation-emploi. Toutefois, si les objectifs du programme sont bien définis et diffusés, en revanche les mécanismes formalisés d'évaluation

périodique de leur pertinence et de leur actualisation en fonction des évolutions du secteur professionnel pourraient être davantage renforcés.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : *Le programme de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le milieu socioprofessionnel.*

Le programme entretient des relations globalement satisfaisantes avec le milieu socioprofessionnel, en cohérence avec la vocation professionnalisante des ISEP. Les experts ont relevé l'existence de collaborations avec des entreprises, des structures techniques et des acteurs du secteur agricole intervenant dans l'accueil des apprenants en stage, l'encadrement de certaines activités pédagogiques ainsi que dans les processus de conception et de révision des curricula de formation. Une part importante des enseignements est assurée par des vacataires issus du milieu professionnel, ce qui contribue au rapprochement entre les contenus de formation et les réalités du terrain. Les sorties pédagogiques organisées au sein des entreprises et structures partenaires participent également au renforcement de l'apprentissage pratique et à l'immersion professionnelle des apprenants. Le rapport d'autoévaluation ainsi que les échanges avec les responsables du programme montrent que les professionnels du secteur ont été associés au processus d'élaboration des référentiels de formation, notamment l'AST, le RMC et le RC, validés au niveau des tables sectorielles composées majoritairement d'acteurs socioprofessionnels. Les conventions de stage examinées par les experts témoignent de l'existence de partenariats contribuant à la professionnalisation du programme.

Les experts ont également noté l'implication des alumni dans l'accompagnement des apprenants, notamment dans la recherche de stages et l'insertion professionnelle. Les retours d'expérience des anciens diplômés constituent un mécanisme pertinent d'amélioration progressive du programme et d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. Toutefois, les relations avec certains partenaires demeurent encore insuffisamment formalisées et structurées dans la durée. La disponibilité variable des professionnels pour certaines activités pédagogiques constitue également une contrainte pouvant affecter la régularité de certaines interventions.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés par les organes habilités et communiqués à toutes les personnes concernées.*

Le fonctionnement institutionnel de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel de Matam repose sur un cadre réglementaire globalement défini conformément aux dispositions de la loi d'orientation n°2024-01 relative aux Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP). Cette loi précise les principaux organes de gouvernance de l'établissement, notamment le Conseil d'Administration, le Conseil Académique et la Direction, ainsi que leurs attributions respectives. Les experts ont constaté que l'établissement s'est doté d'outils internes de gouvernance et d'organisation, notamment un manuel qualité intégrant l'organigramme institutionnel. Cet organigramme est affiché au sein de l'établissement et communiqué aux personnels, contribuant ainsi à une meilleure visibilité des responsabilités administratives et pédagogiques. L'ISEP dispose également de règlements intérieurs destinés au personnel et aux apprenants, définissant les règles de fonctionnement, les principes d'éthique et de déontologie ainsi que les droits et obligations des différentes parties prenantes.

Les documents examinés montrent que ces règlements sont communiqués aux apprenants dès le démarrage de la formation à travers le livret de l'apprenant. Les échanges avec les responsables administratifs et pédagogiques ont également permis de relever une connaissance globalement satisfaisante des rôles et responsabilités au sein de l'établissement. Toutefois, les experts ont noté un retard dans la mise en place effective du Conseil d'Administration, organe central de gouvernance prévu par les textes réglementaires. Cette situation limite encore la pleine opérationnalisation du dispositif de gouvernance institutionnelle et pourrait affecter certains mécanismes de pilotage stratégique et de prise de décision.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : *Le Personnel Enseignant-Formateur (PEF) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.*

Le Personnel Enseignant-Formateur (PEF) impliqué dans le programme participe globalement de manière active aux processus pédagogiques et décisionnels liés à la mise en œuvre du programme. Les enseignants-formateurs disposent des différents référentiels de

formation, notamment l'AST, le RMC, le RC, le RF et le GOMP, qui servent de base à l'organisation et au suivi des enseignements-apprentissages.

Les experts ont relevé l'existence de mécanismes de concertation pédagogique à travers l'organisation régulière de réunions de coordination pédagogique (RCP). Ces cadres permettent aux enseignants-formateurs permanents et aux vacataires d'échanger sur le déroulement des enseignements-apprentissages, la planification académique, les difficultés rencontrées ainsi que les ajustements pédagogiques nécessaires. Les enseignants-formateurs permanents jouent également un rôle important dans la vulgarisation des curricula auprès des intervenants vacataires et participent aux ateliers de révision des programmes ainsi qu'à l'élaboration du calendrier académique et du plan stratégique de l'établissement.

Le PEF prend part également aux délibérations du Conseil académique et contribue ainsi aux décisions relatives aux orientations pédagogiques et à l'organisation des formations. Les experts ont également noté l'existence d'un dispositif d'évaluation des enseignements par les apprenants à travers des fiches d'évaluation des cours et des enseignants. Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux enseignants concernés dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des enseignements. Néanmoins, les experts ont relevé certaines insuffisances dans la mise en œuvre des dispositifs de veille scientifique et technologique susceptibles de soutenir l'actualisation continue des contenus pédagogiques et le développement professionnel des enseignants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : *Le programme de formation fait l'objet de mesures d'assurance qualité.*

L'Institut dispose d'un dispositif d'assurance qualité globalement structuré et cohérent avec les exigences de l'ANAQ-Sup. L'établissement a formalisé une politique qualité à travers laquelle la Direction s'engage à mettre en place les moyens techniques, administratifs et organisationnels nécessaires au fonctionnement d'un système qualité conforme aux normes en vigueur dans l'enseignement supérieur.

Le dispositif interne d'assurance qualité repose notamment sur une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) créée en 2020 et composée de plusieurs membres représentant différentes composantes de l'établissement. Les experts ont également relevé l'existence d'un manuel qualité intégrant une politique QHSE, d'une cartographie des processus ainsi que de manuels de procédures pédagogiques, administratives et financières contribuant à la

structuration du fonctionnement institutionnel. Les évaluations internes et externes réalisées dans le cadre du processus d'habilitation institutionnelle avaient initialement permis à l'établissement d'identifier ses forces et insuffisances au regard du référentiel ANAQ-Sup, de mettre en œuvre certaines mesures correctives et d'obtenir l'habilitation institutionnelle en février 2024. Cette dynamique a également facilité l'engagement du processus d'accréditation des programmes TS PSP, TS ISPV et TS GIPA.

Les experts considèrent que l'existence d'une politique qualité formalisée constitue un acquis important pour le pilotage du programme et l'amélioration continue des pratiques pédagogiques et administratives. Toutefois, ils notent que les manuels de procédures restent encore insuffisamment vulgarisés et appropriés par l'ensemble des acteurs de l'établissement, ce qui peut limiter leur application effective dans certaines activités opérationnelles.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.04 : *Le programme de formation fait périodiquement l'objet de mesures d'adaptation par des révisions régulières.*

Le programme dispose d'un cadre formalisé encadrant les mécanismes de révision et d'adaptation des programmes de formation. Le manuel de procédures pédagogiques de l'établissement décrit les modalités de révision des curricula et fixe notamment une périodicité de révision de cinq ans. Cette procédure prévoit la prise en compte des retours des différentes parties prenantes, notamment les enseignants-formateurs, les apprenants, les diplômés et les employeurs, ainsi que l'exploitation des résultats issus des processus d'habilitation et d'accréditation.

Nous avons relevé que cette démarche traduit la volonté de l'établissement d'inscrire les programmes dans une logique d'amélioration continue et d'adaptation progressive aux évolutions du secteur professionnel et aux exigences du marché de l'emploi. Ils ont également noté que des travaux d'harmonisation ont déjà été réalisés au sein du Réseau des ISEP (RISEP), notamment pour le programme PSP, ainsi qu'entre les différents programmes de formation proposés par l'établissement. Cependant, les experts constatent qu'aucun programme n'a encore fait l'objet d'une révision complète depuis sa mise en œuvre effective, compte tenu du caractère relativement récent des formations dispensées par l'établissement. Ainsi, bien que le dispositif de révision soit formalisé, sa mise en application reste encore à

consolider à travers l'effectivité des processus d'évaluation périodique et d'actualisation des curricula.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : *Le programme de formation dispose d'une maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.*

Le programme dispose d'une maquette pédagogique structurée conformément aux principes du système du LMD en vigueur dans l'enseignement supérieur sénégalais. Les experts ont constaté que l'organisation de la formation repose sur un système de crédits capitalisables avec une correspondance horaire clairement définie, à raison de 20 heures pour un crédit. La maquette pédagogique est organisée en Unités d'Enseignement-Apprentissage (UEA) déclinées en Éléments Constitutifs (EC), traduisant une structuration cohérente des enseignements et une articulation progressive des compétences visées. Les modalités pédagogiques combinent des Cours Magistraux (CM), des Travaux Dirigés (TD), des Travaux Pratiques (TP) ainsi que des Travaux Personnels de l'Apprenant (TPA), en cohérence avec l'approche professionnalisante adoptée dans les ISEP.

Les experts ont également relevé que, dans le cadre de l'Approche Par Compétences (APC), chaque EC dispose d'un plan de cours détaillé précisant notamment les objectifs pédagogiques, les compétences visées, les contenus, les prérequis, les méthodes d'enseignement ainsi que les modalités d'évaluation. Cette organisation contribue à une meilleure lisibilité des apprentissages et favorise une mise en œuvre pédagogique coordonnée du programme. Les référentiels de formation examinés montrent une cohérence globale entre les objectifs du programme, les contenus enseignés et les compétences attendues chez les apprenants. L'existence d'une maquette structurée et de plans de cours détaillés constitue ainsi un point fort du programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : *Le programme de formation couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail et à son intégration dans la communauté. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.*

Le programme couvre globalement les principaux aspects scientifiques, techniques et professionnels liés au domaine de la production semencière et des pépinières. Les contenus pédagogiques abordent des thématiques essentielles telles que la sélection et la multiplication des semences, le contrôle et la certification semencière, la gestion des pépinières, la santé des plantes ainsi que les pratiques agricoles durables.

Les experts ont relevé une orientation fortement professionnalisante du programme, caractérisée par une importante place accordée aux activités pratiques. L'existence d'une parcelle de démonstration au niveau du CRFPE, l'utilisation d'équipements de laboratoire ainsi que la collaboration avec la Direction de l'Agriculture de Matam pour les activités liées au contrôle et à la certification des semences constituent des atouts importants pour l'apprentissage pratique des apprenants. Le programme intègre également plusieurs approches pédagogiques innovantes, notamment les études de cas, les travaux de groupe, les projets pédagogiques ainsi que l'utilisation d'outils numériques et de plateformes e-learning. Les experts ont noté les efforts réalisés par l'établissement pour adapter les modalités pédagogiques durant la période de la COVID-19, notamment à travers le développement de dispositifs de formation à distance et l'existence d'un studio d'enregistrement de contenus pédagogiques.

Les stages occupent une place importante dans le dispositif de formation avec un volume de 480 heures réparties entre stages d'intégration-entraînement et stages d'insertion. Ces stages, complétés par des sorties pédagogiques, contribuent significativement à l'immersion professionnelle des apprenants et à leur préparation au marché du travail. Les activités de service à la communauté ainsi que les initiatives entrepreneuriales accompagnées par la « Task Force Entreprenariat » participent également au développement des compétences transversales et citoyennes des apprenants. Les méthodes d'évaluation apparaissent globalement cohérentes avec les objectifs de formation. Elles combinent évaluations formatives et certificatives avec un système de validation progressive des apprentissages. Le ratio théorie/pratique de 30 % contre 70 % traduit la forte orientation pratique et

professionnalisante du programme. Néanmoins, les experts relèvent que les ressources disponibles pour certains travaux pratiques demeurent encore limitées, ce qui peut réduire les possibilités d'exploitation optimale de certaines activités pédagogiques pratiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : *Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.*

Le programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel de Matam dispose d'un cadre réglementaire clairement défini concernant les conditions d'obtention des attestations et diplômes académiques. Ce dispositif repose notamment sur les articles 26 et 27 de la loi d'orientation n°2024-01 du 11 janvier 2024 relative aux ISEP, qui encadrent les modalités de certification et de validation des formations.

Les experts ont constaté que les règles d'évaluation et de certification sont formalisées dans le manuel de procédures pédagogiques et communiquées aux apprenants dès le démarrage de la formation. Le système d'évaluation appliqué dans le cadre de l'Approche Par Compétences (APC) repose sur plusieurs exigences, notamment l'obligation de présence aux enseignements-apprentissages, la participation aux contrôles continus et aux examens de certification, la validation des éléments constitutifs et des compétences ainsi que l'accomplissement des stages assortis de rapports écrits et de soutenances.

Le dispositif d'évaluation mis en place apparaît globalement transparent. Les apprenants ont accès aux copies corrigées et disposent de possibilités de réclamation après correction en classe, ce qui contribue à renforcer la transparence et l'équité du système d'évaluation. Les experts ont également relevé l'existence de mécanismes de suivi pédagogique des apprenants à travers des réunions mensuelles de coordination pédagogique, des analyses de performances, des rapports semestriels ainsi que des dispositifs de remédiation et de rattrapage destinés aux apprenants en difficulté. Nous avons relevé que l'hétérogénéité des profils d'entrée des apprenants peut parfois constituer une contrainte dans l'atteinte homogène des objectifs pédagogiques et dans le suivi des performances académiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04 : *Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.*

Le programme a mis en place un dispositif structuré de suivi pédagogique et d'accompagnement des apprenants visant à favoriser leur réussite et leur progression académique. Les experts ont relevé l'existence de mécanismes réguliers de suivi des enseignements-apprentissages, des performances académiques, du taux d'absentéisme et des abandons, à travers notamment des rapports semestriels et des réunions de coordination pédagogique.

Le programme prévoit également des mesures de soutien pédagogique destinées aux apprenants en difficulté, notamment des activités de remédiation, des évaluations de rattrapage ainsi qu'un accompagnement individualisé dans le cadre des Projets Personnels Professionnels (PPP). Les initiatives telles que les « Mercredis de l'Entrepreneuriat » contribuent au développement des compétences transversales et à l'accompagnement des apprenants dans leur projet d'insertion professionnelle. L'établissement s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue à travers l'actualisation progressive des maquettes pédagogiques, l'harmonisation des intitulés et volumes horaires des unités d'enseignement ainsi que l'adaptation des contenus aux objectifs d'apprentissage. Ces actions participent au renforcement de la cohérence pédagogique du programme et à l'amélioration des conditions de réussite des apprenants. Nous pensons que le faible effectif d'enseignants permanents constitue une contrainte importante susceptible d'affecter la stabilité de l'encadrement pédagogique, le suivi rapproché des apprenants ainsi que la continuité de certaines activités académiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel Enseignant-Formateur (PEF)

Standard 4.01 : *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.*

Le programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel de Matam est assuré par un corps enseignant composé d'enseignants permanents et de vacataires disposant globalement de compétences scientifiques, techniques et professionnelles en adéquation avec les exigences du programme. Les experts ont constaté que les recrutements des enseignants permanents prennent en compte les qualifications académiques, l'expérience professionnelle ainsi que les compétences pédagogiques, notamment dans les domaines liés à l'agriculture, à la production semencière et aux pépinières.

Pour les vacataires, le processus de sélection repose notamment sur l'examen des curriculum vitae, des expériences professionnelles et des aptitudes à dispenser des enseignements selon l'Approche Par Compétences (APC) appliquée dans les ISEP. Les experts ont relevé que les enseignants recrutés sont majoritairement des spécialistes issus du milieu professionnel, ce qui contribue au renforcement de la dimension pratique et professionnalisante de la formation.

L'établissement organise également des sessions de formation en didactique et en APC au profit des enseignants permanents et vacataires, en collaboration avec le Réseau des ISEP (RISEP). Cette dynamique participe à l'amélioration des pratiques pédagogiques et à l'harmonisation des méthodes d'enseignement. Les experts ont également noté l'existence de mécanismes d'évaluation des enseignements à travers les réunions de coordination pédagogique, les conseils académiques et les fiches d'évaluation remplies par les apprenants. Le partenariat développé entre l'ISEP et les services techniques et professionnels de la région constitue un point fort du programme, notamment pour la mobilisation de compétences professionnelles adaptées aux besoins de la formation. Par ailleurs, la proportion d'enseignements assurés par des permanents, estimée à environ 51 % en 2025, traduit un effort de stabilisation progressive du corps enseignant.

Toutefois, les experts relèvent une certaine instabilité du personnel vacataire liée notamment aux affectations administratives et aux contraintes de disponibilité des professionnels, ce qui peut parfois perturber la continuité des enseignements et l'organisation pédagogique.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.*

Le programme dispose de mécanismes permettant d'encadrer les missions et responsabilités des enseignants permanents et vacataires. Les experts ont constaté que les tâches assignées aux enseignants permanents sont précisées dans les contrats d'embauche ou d'engagement remis lors du recrutement. Ces documents définissent les principales responsabilités pédagogiques, administratives et, le cas échéant, les activités d'expertise attendues.

Pour les vacataires, les missions pédagogiques sont définies à travers des cahiers de charges précisant les enseignements à assurer, les objectifs pédagogiques ainsi que les obligations liées au déroulement des activités académiques. L'existence de contrats d'engagement et de manuels de procédures administratives constitue un cadre de référence utile pour l'organisation et la répartition des charges de travail des enseignants. Les experts considèrent que ces dispositifs contribuent globalement à clarifier les responsabilités des personnels enseignants et à assurer une certaine coordination dans la mise en œuvre des enseignements du programme.

L'analyse du rapport ainsi que les discussions avec les principaux acteurs révèlent l'absence de statuts formalisés pour les enseignants permanents, ce qui constitue une limite importante en matière de sécurisation des carrières, de stabilité institutionnelle et de gestion durable des ressources humaines académiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : *La mobilité du PEF est effective.*

Les rapports de mission examinés par les experts témoignent de certaines formes de mobilité et de collaboration académique impliquant les enseignants. Les échanges avec les responsables de l'établissement montrent également une volonté de renforcer progressivement les collaborations entre les différents ISEP et les autres établissements partenaires. Toutefois, les experts relèvent l'absence d'un cadre réglementaire formalisé définissant les modalités d'échange et de mobilité du Personnel Enseignant-Formateur entre les ISEP et les autres établissements d'enseignement supérieur. Cette situation limite la structuration des mécanismes de mobilité académique et peut réduire les opportunités de mutualisation des compétences et d'ouverture institutionnelle.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : *Les conditions d'admission au programme sont publiées.*

Les conditions d'admission au programme sont définies dans un cadre réglementaire clair reposant notamment sur la loi d'orientation n°2024-01 relative aux Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel ainsi que sur l'arrêté n°07326 du 29 avril 2014 fixant les conditions d'admission. Les experts ont constaté que le processus de recrutement et d'orientation des apprenants est organisé à travers la plateforme numérique CampuSen, permettant une gestion centralisée, transparente et équitable des candidatures. Les informations relatives aux droits et devoirs des apprenants sont communiquées lors de l'amphithéâtre de rentrée et consignées dans le règlement intérieur ainsi que dans le livret de l'apprenant remis aux étudiants. Ce dispositif contribue à une meilleure information des apprenants sur les conditions d'accès, les exigences académiques ainsi que les règles de fonctionnement du programme.

Les experts considèrent que la digitalisation du processus d'orientation via CampuSen constitue un point fort du programme, en favorisant la transparence et la traçabilité des procédures d'admission. Cependant, ils relèvent que l'orientation de certains bacheliers issus de séries littéraires vers des filières à forte dominante scientifique peut constituer une difficulté pour l'adaptation pédagogique et la réussite académique des apprenants concernés.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Le programme met en œuvre un processus d'admission fondé sur des critères inclusifs favorisant l'égalité des chances entre les apprenants. Les experts ont constaté que l'orientation des étudiants est réalisée à travers la plateforme CampuSen selon des procédures transparentes reposant sur l'analyse des dossiers et des entretiens d'orientation.

L'analyse des données statistiques fournies par l'établissement montre une évolution progressive et positive de la représentation féminine aussi bien au niveau global de l'institut qu'au sein du programme TS PSP. Alors que les premières promotions du programme ne comptaient aucune fille, les taux de participation féminine ont progressivement augmenté pour atteindre près de la parité au cours des dernières années académiques. Cette évolution traduit les efforts de sensibilisation et d'ouverture entrepris par l'établissement en faveur de l'accès des filles aux filières techniques et professionnelles. Les experts ont également relevé

l'existence d'une Cellule Genre chargée de veiller au respect des principes d'équité et d'inclusion au sein de l'établissement. La disponibilité d'une base de données actualisée des apprenants constitue également un outil pertinent pour le suivi des indicateurs liés à l'équité et à la gestion des effectifs.

Il faut noter que certaines contraintes concernant les conditions d'adaptation de certains apprenants en situation de vulnérabilité demeurent encore, notamment en raison du caractère provisoire des infrastructures actuellement utilisées par l'établissement. Les experts notent néanmoins que des mesures d'atténuation ont été prises par la Direction afin de limiter les difficultés rencontrées.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : *L'encadrement adéquat des étudiant(e)s est assuré.*

Le programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel de Matam a mis en place un dispositif d'encadrement pédagogique et d'accompagnement des apprenants reposant sur une approche personnalisée et participative. Les experts ont constaté que les enseignants-formateurs assurent un suivi rapproché des apprenants et restent globalement accessibles pour répondre aux préoccupations pédagogiques et académiques des étudiants.

L'encadrement des apprenants s'effectue à travers plusieurs mécanismes, notamment les réunions mensuelles de coordination pédagogique, les dispositifs d'accompagnement entrepreneurial tels que la « Task Force Entrepreneuriat » et les « Mercredis de l'Entrepreneuriat », ainsi que les systèmes d'évaluation continue des enseignements. Les résultats issus des évaluations pédagogiques sont exploités pour ajuster les méthodes d'enseignement et améliorer progressivement les maquettes de formation.

Les experts ont également relevé le rôle joué par l'incubateur et le service de la scolarité dans l'accompagnement des apprenants, notamment à travers la diffusion d'offres de stage et d'opportunités d'insertion professionnelle. Les maîtres de stage ainsi que certains vacataires participent également à l'encadrement des étudiants durant les périodes d'immersion professionnelle, renforçant ainsi la dimension pratique et professionnalisante du programme. Cependant, l'efficacité du dispositif d'encadrement demeure limitée par l'insuffisance du nombre d'enseignants permanents, ce qui réduit le temps d'accompagnement pédagogique disponible pour les apprenants. Les experts notent également les difficultés rencontrées par

certaines étudiants pour participer à des forums et activités professionnelles organisés hors de la région de Matam, limitant ainsi certaines opportunités d'ouverture et de réseautage professionnel.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : *La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle inter établissements et celle de l'interdisciplinarité des acquis.*

Le programme est structuré conformément au système Licence-Master-Doctorat (LMD) avec un mécanisme de validation des acquis par crédits. Cette organisation offre, en théorie, des possibilités de reconnaissance académique et de mobilité des apprenants entre établissements d'enseignement supérieur.

Les experts ont constaté que l'application du système LMD dans l'organisation pédagogique du programme constitue un acquis important pour la lisibilité des parcours de formation et la comparabilité des acquis. Toutefois, ils relèvent que les mécanismes de mobilité étudiante ne sont pas encore opérationnels, aussi bien au sein du Réseau des ISEP (RISEP) qu'avec les autres établissements d'enseignement supérieur du Sénégal. Par ailleurs, le modèle de formation professionnalisante des ISEP est principalement orienté vers l'insertion rapide des diplômés sur le marché du travail et ne prévoit pas encore de passerelles formalisées permettant la poursuite d'études vers des licences professionnelles ou d'autres formations universitaires. L'absence de conventions formelles de reconnaissance mutuelle avec d'autres établissements limite ainsi les possibilités de mobilité académique et de poursuite d'études pour les apprenants.

Dans ce contexte, les experts considèrent que ce standard est actuellement non concerné compte tenu de l'absence de mécanismes institutionnalisés de mobilité et de passerelles académiques applicables au modèle des ISEP.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.05 : *Le programme se préoccupe de l'insertion socioprofessionnelle des étudiant(e)s.*

Le programme accorde une attention particulière à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés à travers un dispositif institutionnel structuré. Les experts ont constaté l'existence d'un service dédié, piloté par le Responsable du Partenariat, de l'Insertion et des Relations avec les Entreprises (RESPIRE), chargé de coordonner les actions liées aux stages, à

l'employabilité et à l'accompagnement professionnel des apprenants.

Le dispositif fonctionne en collaboration avec les enseignants-formateurs, l'incubateur ainsi que la « Task Force Entrepreneuriat » afin de soutenir les apprenants dans la construction de leurs projets professionnels et entrepreneuriaux. Les experts ont également relevé l'existence d'une base de données des alumni permettant d'assurer un suivi des diplômés et de renseigner les indicateurs d'insertion professionnelle, aussi bien dans le salariat que dans l'auto-emploi.

Des conventions de partenariat ont été établies avec des entreprises, des organisations professionnelles et des ONG afin de faciliter l'accès aux stages et de soutenir certains projets entrepreneuriaux des apprenants. Ces partenariats contribuent au renforcement de l'ancrage professionnel du programme et à l'amélioration des perspectives d'insertion des diplômés.

Toutefois, les experts notent que le service RESPIRE dispose encore de moyens logistiques et humains limités, ce qui réduit ses capacités opérationnelles et l'efficacité de certaines activités de suivi et d'accompagnement des diplômés.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : *Le programme de formation dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Celles-ci sont disponibles à long terme.*

Le programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel de Matam dispose globalement de ressources pédagogiques, techniques et partenariales lui permettant de mettre en œuvre ses activités de formation. Les experts ont constaté que l'établissement utilise actuellement des infrastructures réparties entre des locaux provisoires et des structures partenaires, notamment le Centre Régional de Formation des Personnels de l'Éducation (CRFPE) de Matam.

L'établissement dispose également de plusieurs laboratoires et équipements spécialisés destinés aux activités pratiques, notamment le laboratoire ISPV, le laboratoire GP, le laboratoire 2TCPA, la ferme d'application AEPF ainsi que l'écloserie GIPA. Ces infrastructures contribuent à renforcer l'approche professionnalisante et pratique du programme TS PSP.

Les experts ont relevé que le programme bénéficie aussi d'un important réseau de partenariats avec des structures techniques et professionnelles régionales et nationales telles que l'INP, la SAED, la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) de Matam ainsi que les SIPA implantés dans la région. Ces collaborations permettent de délocaliser certaines activités pratiques et offrent des opportunités supplémentaires d'apprentissage et d'immersion professionnelle pour les apprenants.

Néanmoins, les experts notent que le retard dans la construction du site définitif de l'établissement constitue une contrainte importante susceptible d'affecter durablement les conditions d'enseignement, le développement des infrastructures pédagogiques et l'optimisation des activités pratiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Synthèse des points forts du programme TS Production de Semences et de Pépinières (PSP)

Axe 1 : Gouvernance, stratégie et assurance qualité

- Existence d'une vision institutionnelle claire et cohérente avec les orientations nationales de professionnalisation de l'enseignement supérieur.
- Disponibilité d'un cadre réglementaire structuré reposant sur la loi d'orientation des ISEP.
- Existence d'un plan stratégique et d'une politique qualité formalisée.
- Mise en place d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) opérationnelle.
- Disponibilité de manuels de procédures pédagogiques, administratives et financières.
- Implication des parties prenantes dans les processus d'élaboration et de pilotage des programmes.
- Organisation régulière de réunions de coordination pédagogique favorisant le suivi du programme.

Axe 2 : Organisation pédagogique et qualité de la formation

- Maquette pédagogique structurée conformément au système LMD et à l'Approche Par Compétences (APC).
- Référentiel de formation complet avec plans de cours détaillés pour chaque élément constitutif.

- Bonne articulation entre les compétences visées, les contenus de formation et les méthodes d'évaluation.
- Forte orientation pratique du programme avec un ratio théorie/pratique favorable.
- Existence de dispositifs de remédiation et d'accompagnement pédagogique des apprenants.
- Harmonisation progressive des programmes au sein du Réseau des ISEP (RISEP).
- Intégration d'approches pédagogiques innovantes : études de cas, projets, e-learning, travaux de groupe.

Axe 3 : Professionnalisation et insertion socioprofessionnelle

- Forte implication des professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme.
- Existence de conventions de partenariat avec des entreprises, ONG et structures techniques.
- Importance accordée aux stages pratiques et à l'immersion professionnelle.
- Existence du service RESPIRE dédié à l'insertion professionnelle et aux relations avec les entreprises.
- Mise en place d'un incubateur et d'activités entrepreneuriales (« Mercredis de l'Entrepreneuriat », Task Force Entrepreneuriat).
- Suivi des diplômés à travers une base de données des alumni.

Axe 4 : Ressources humaines et encadrement pédagogique

- Disponibilité d'un corps enseignant composé de profils diversifiés et spécialisés.
- Sessions régulières de formation des enseignants à l'Approche Par Compétences.
- Encadrement pédagogique rapproché et accessibilité des enseignants-formateurs.
- Participation des maîtres de stage et des professionnels à l'encadrement des apprenants.
- Existence d'outils d'évaluation des enseignements et des performances pédagogiques.

Axe 5 : Conditions de vie étudiante, équité et accompagnement

- Processus d'admission transparent et digitalisé via la plateforme CampusSen.
- Existence d'un livret de l'apprenant et d'un règlement intérieur accessibles aux étudiants.

- Progression significative de la représentation féminine dans le programme.
- Mise en place de dispositifs d'accompagnement des apprenants en difficulté.
- Suivi régulier des performances académiques, du taux d'absentéisme et des abandons.

Axe 6 : Ressources matérielles, infrastructures et partenariats

- Existence de laboratoires spécialisés et d'équipements techniques dédiés aux travaux pratiques.
- Disponibilité d'une ferme d'application et de parcelles pédagogiques.
- Collaboration avec plusieurs structures techniques régionales et nationales (INP, SAED, DRDR, SIPA, etc.).
- Possibilité de délocalisation de certaines activités pratiques grâce aux partenariats.
- Existence d'un studio d'enregistrement de contenus pédagogiques et d'outils numériques d'apprentissage.
- Bonne dynamique de coopération avec les acteurs socioéconomiques du territoire.

6. Synthèse des points faibles du programme TS Production de Semences et de Pépinières (PSP)

Axe 1 : Gouvernance, stratégie et assurance qualité

- Retard dans la mise en place complète de certaines instances de gouvernance, notamment le Conseil d'Administration.
- Faible vulgarisation et appropriation des manuels de procédures et des outils d'assurance qualité par l'ensemble des acteurs.
- Dispositif de suivi-évaluation du plan stratégique encore insuffisamment opérationnel.
- Faible formalisation des mécanismes de veille scientifique, pédagogique et technologique.

Axe 2 : Organisation pédagogique et qualité de la formation

- Absence, à ce stade, de révision complète des programmes malgré l'existence d'une procédure formalisée.
- Ressources limitées pour certains travaux pratiques et activités de laboratoire.
- Difficultés d'harmonisation de certains profils d'entrée avec les exigences scientifiques du programme.

- Faible opérationnalisation des dispositifs de mobilité académique et de passerelles vers d'autres formations supérieures.

Axe 3 : Professionnalisation et insertion socioprofessionnelle

- Disponibilité parfois limitée des professionnels vacataires, pouvant perturber le déroulement des enseignements.
- Ressources humaines, logistiques et matérielles insuffisantes pour le fonctionnement optimal du service RESPIRE.
- Suivi des diplômés et exploitation des données d'insertion professionnelle encore perfectibles.
- Opportunités limitées de participation des apprenants à des forums et événements professionnels hors de la région.

Axe 4 : Ressources humaines et encadrement pédagogique

- Absence de statut formalisé pour les enseignants permanents.
- Insuffisance du nombre d'enseignants permanents pour assurer un encadrement pédagogique optimal.
- Instabilité des enseignants vacataires liée aux contraintes de disponibilité et aux affectations administratives.
- Temps d'encadrement pédagogique parfois insuffisant au regard des besoins des apprenants.

Axe 5 : Conditions de vie étudiante, équité et accompagnement

- Difficultés d'adaptation de certains apprenants issus de filières littéraires orientés vers des formations scientifiques.
- Contraintes liées à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de vulnérabilité.
- Conditions d'apprentissage encore limitées par le caractère provisoire des infrastructures actuelles.
- Dispositifs d'accompagnement et de mobilité des étudiants encore insuffisamment développés.

Axe 6 : Ressources matérielles, infrastructures et partenariats

- Retard important dans la construction et l'aménagement du site définitif de l'établissement.
- Insuffisance de certains équipements pédagogiques et techniques pour les travaux pratiques spécialisés.
- Bibliothèque physique et salles informatiques encore peu fonctionnelles au moment de la visite.
- Forte dépendance vis-à-vis des structures partenaires pour certaines activités pratiques et pédagogiques.

7. Appréciations générales sur le programme TS Production de Semences et Pépinières

Le programme évalué s'inscrit globalement dans les orientations nationales de professionnalisation de l'enseignement supérieur et répond de manière pertinente aux besoins socioéconomiques et agricoles de la région de Matam. Le programme présente une cohérence globale entre ses objectifs de formation, son organisation pédagogique et les compétences visées, avec une forte orientation pratique et professionnalisante.

Les experts ont particulièrement relevé la qualité de l'ancrage territorial du programme, matérialisé par l'implication des acteurs socioprofessionnels dans l'élaboration des curricula, l'encadrement des apprenants et l'accueil des stagiaires. Les partenariats développés avec les structures techniques et professionnelles régionales constituent un levier important pour l'employabilité des diplômés et l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail.

Le programme bénéficie également d'un cadre organisationnel et pédagogique structuré, reposant sur l'APC, des référentiels de formation harmonisés, des dispositifs d'assurance qualité opérationnels ainsi qu'un système de suivi pédagogique relativement fonctionnel. Les initiatives d'accompagnement entrepreneurial et d'insertion professionnelle témoignent de la volonté de l'établissement de favoriser l'autonomisation et l'employabilité des apprenants.

Toutefois, malgré ces acquis, plusieurs contraintes continuent d'affecter le fonctionnement optimal du programme. Les experts relèvent notamment l'insuffisance des ressources humaines permanentes, les limites des infrastructures provisoires, le retard dans la construction du site définitif ainsi que l'insuffisance de certains équipements pédagogiques et techniques. La

mobilité académique des étudiants et des enseignants reste également peu développée, en l'absence de cadres formalisés de coopération interinstitutionnelle.

Par ailleurs, certains dispositifs de pilotage, de suivi-évaluation et de veille gagneraient à être davantage consolidés afin de renforcer l'efficacité du management pédagogique et la dynamique d'amélioration continue.

Dans l'ensemble, le programme TS PSP présente un niveau de conformité globalement satisfaisant au regard des standards du référentiel d'accréditation de l'ANAQ-Sup. Les experts considèrent que le programme dispose d'atouts importants, notamment sa pertinence professionnelle, son ancrage territorial, la qualité de ses partenariats et sa dynamique institutionnelle, qui constituent des bases solides pour son développement et sa consolidation future.

8. Synthèse des recommandations du programme TS Production de Semences et de Pépinières (PSP)

Au regard des constats effectués lors de l'évaluation du programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP), les experts formulent les recommandations suivantes :

8.1. A l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam (ISEP Matam)

Axe 1 : Gouvernance, stratégie et assurance qualité

- Renforcer la diffusion et l'appropriation des manuels et outils d'assurance qualité à travers des séances régulières d'information, de formation et de sensibilisation destinées au personnel de l'ISEP ;
- Consolider le système interne d'assurance qualité par une meilleure vulgarisation des manuels de procédures, le renforcement du suivi-évaluation et l'exploitation régulière des indicateurs de performance ;
- Formaliser un dispositif institutionnel de veille scientifique, pédagogique et technologique, avec la désignation de responsables, l'identification des sources d'information pertinentes et la mise en place d'un mécanisme régulier de diffusion et d'exploitation des informations recueillies ;

- Accélérer la mise en place effective du Conseil d'Administration afin de compléter le dispositif de gouvernance conformément au cadre réglementaire des ISEP.

Axe 2 : Organisation pédagogique et qualité de la formation

- Mettre en œuvre des mécanismes réguliers de révision des programmes afin d'assurer une adaptation continue des contenus aux évolutions scientifiques, technologiques et professionnelles ;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des apprenants en difficulté, notamment ceux issus de filières non scientifiques ou en situation de vulnérabilité.

Axe 3 : Professionnalisation et insertion socioprofessionnelle

- Constituer un vivier de professionnels vacataires et formaliser davantage leurs engagements, notamment à travers une programmation anticipée des interventions et, lorsque cela est possible, des conventions ou lettres d'engagement précisant les périodes et modalités d'intervention ;
- Renforcer les capacités opérationnelles du service RESPIRE et des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ;
- Renforcer les mécanismes de suivi des diplômés et de collecte des données d'insertion professionnelle afin de mieux évaluer l'impact du programme sur l'employabilité des apprenants ;
- Encourager les initiatives favorisant le renforcement des partenariats entre les établissements de formation professionnelle, les entreprises et les structures techniques afin de consolider la mobilité des apprenants et l'employabilité des diplômés.

Axe 4 : Ressources humaines et encadrement pédagogique

- Clarifier et formaliser le statut des enseignants permanents, en lien avec les autorités compétentes, afin de sécuriser leur situation administrative et de favoriser leur implication durable dans les missions d'enseignement, de recherche et de gouvernance ;
- Anticiper davantage le recrutement et la planification des interventions des vacataires ;

- Renforcer les dispositifs d'accompagnement pédagogique et de tutorat, notamment à travers des permanences pédagogiques, des séances de soutien, du tutorat entre pairs et une meilleure planification du temps d'encadrement des enseignants.

Axe 5 : Conditions de vie étudiante, équité et accompagnement

- Mettre en place un programme structuré de mise à niveau et d'accompagnement scientifique dès l'entrée en formation, notamment en mathématiques, sciences fondamentales et méthodologie scientifique ;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement social des apprenants en situation de vulnérabilité.

Axe 6 : Ressources matérielles, infrastructures et partenariats

- Consolider et diversifier les partenariats institutionnels, scientifiques et professionnels, tout en développant progressivement les capacités internes de l'établissement afin de réduire les dépendances critiques et de garantir la continuité des activités pédagogiques.

8.2. A l'ANAQ et au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Axe 2 : Organisation pédagogique et qualité de la formation

- Renforcer les infrastructures pédagogiques, les équipements techniques et les laboratoires dédiés aux travaux pratiques du programme TS PSP ;
- Accompagner les ISEP dans le développement de mécanismes de mobilité académique et de passerelles permettant aux diplômés de poursuivre des études supérieures dans des parcours adaptés.

Axe 4 : Ressources humaines et encadrement pédagogique

- Augmenter le nombre d'enseignants-formateurs permanents afin d'améliorer la stabilité du corps enseignant et la qualité de l'encadrement pédagogique ;

Axe 5 : Conditions de vie étudiante, équité et accompagnement

- Finaliser la mise en place des structures pédagogiques et techniques prévues, notamment le Laboratoire Pédagogique Central (LPC), le Centre d'Innovation, d'Application et de Transfert (CIAT) et les Centres Autonomes de Production et de Prestation de Services (CAPPE) ;

Axe 6 : Ressources matérielles, infrastructures et partenariats

- Finaliser dans les meilleurs délais la construction et l'aménagement du site définitif pour améliorer durablement les conditions d'enseignement, d'apprentissage et de travail ;
- Élaborer un plan pluriannuel d'équipement priorisé, fondé sur les besoins pédagogiques des différentes formations et sur les équipements indispensables à la réalisation des travaux pratiques et des expérimentations ;
- Améliorer la fonctionnalité de la bibliothèque et des salles informatiques, notamment par l'équipement, l'accès aux ressources numériques, la connectivité et la mise en place de conditions adaptées au travail individuel et collectif des étudiants

9. Proposition de décision (accréditation, accréditation refusée)

Au regard :

- du niveau globalement satisfaisant de conformité du programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) aux standards du référentiel d'accréditation de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur ;
- des réponses apportées par les responsables de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam aux insuffisances relevées et de leur engagement à renforcer les mesures correctives ;
- des efforts entrepris pour consolider le système d'assurance qualité, améliorer les infrastructures pédagogiques et renforcer l'insertion socioprofessionnelle des apprenants ;
- de la pertinence du programme en rapport avec les besoins socioéconomiques et agricoles de la région de Matam ainsi que de son fort ancrage professionnel ;

L'équipe d'experts propose l'ACCREDITATION du programme de Technicien Supérieur en Production de Semences et de Pépinières (TS PSP) de l'ISEP de Matam pour une durée de cinq (05) ans.